

N°8



Vous volez
les personnes protégées

Faux!

Le rôle du mandataire est de protéger le patrimoine de la personne

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs gère l'argent de la personne avec intégrité, il en prête le serment devant les tribunaux. Pour prévenir tout éventuel abus, les associations mandataires se soumettent à des contrôles obligatoires internes et externes.

Le vol est pénalement puni, et ce d'autant plus que la victime est vulnérable !